



Titre de séjour de 10 ans

Par **papillonbleu1977**, le 13/12/2011 à 16:32

Bonjour,

Marié depuis 2 ans, je souhaite me séparer. Mon mari risque t-il de perdre sa carte de séjour de 10 ans ?

Est-ce que pour les algériens, la communauté de vie de 4 ans s'applique ?

Merci pour vos réponses

Par **malia**, le 16/12/2011 à 12:59

oui il risque de la perdre même pour les algériens la règle des 4 ans de mariages s'appliquent.